

OFFRE DE REMBOURSEMENT RYOBI JARDIN "NETTOYAGE" 2022

POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

1. ACHETEZ ENTRE LE 23/02/2022 et le 30/06/2022 INCLUS 1 outil Ryobi® NETTOYAGE parmi les références éligibles ci-dessous :

- **10€ remboursés sur les références** : RY18PW22A-0, R18SW3-0G, RY100PWA, RY110PWA, RY110PWA-P, RY18PCA-0, RY18PCB-0, RY18PWX41A-0, R18PV-0, R18WDV-0, R18SV7-0, R18SW3-0, R18CPS-0, R18TPS-0

- **20€ remboursés sur les références** : RY18PW22A-125, RY18PW22A-140, RY18PWX41A-125, RVC-1430PPT-G, RVC-1530IPT-G, RY18PCA-120, RY18PCB-140

- **30€ remboursés sur les références** : R18SV7-140G, R18TPS-120G, RY120PWA, RY130PWA, RY130PWA-P

- **50€ remboursés sur les références** : RY140PWA-P, RY150PWA

Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas pris en compte.

2. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.mon-bonus-ryobi.com muni de vos preuves d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant **AU PLUS TARD LE 13/07/2022 MINUIT**. Cliquez sur le bandeau de l'offre porteur du N° d'opération **3065** (présent sur la page d'accueil). Les dossiers **sans inscription préalable** via www.mon-bonus-ryobi.com ne seront **pas pris en compte**.

3. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE d'inscription comprenant vos coordonnées postales, vos coordonnées bancaires ainsi que **le détail de votre achat**.

Il ne sera **accepté qu'un seul dossier par foyer ou société** (même nom, même adresse, même RIB (IBAN-BIC)) **sur toute la durée de l'opération**. Par dossier s'entend **une demande de remboursement concernant un outil Ryobi® éligible acheté**.

4. IMPRIMEZ le récapitulatif de votre participation, issu de votre inscription sur le site de l'offre, et joignez-y les éléments énoncés ci-dessous dans une enveloppe suffisamment affranchie :

- la copie de votre **facture d'achat** ou de votre **ticket de caisse**, où **apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence de l'outil Ryobi® acheté**.

- le **code-barres original** à 13 chiffres **découpé sur l'emballage carton** de l'outil Ryobi® acheté (les étiquettes décollées ne seront pas acceptées, le carton doit être clairement découpé).

- votre **IBAN/BIC** présent sur votre RIB (si vous n'avez pas souhaité renseigner ces informations en ligne).

5. ENVOYEZ tous ces éléments par voie postale **au plus tard le 20/07/2022** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TAKE OFF N°3065 – RYOBI ODR JARDIN NETTOYAGE 2022
CS 50454
13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Les documents que vous adressez par courrier pour participer à l'offre **ne pourront pas vous être restitués**.

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez le remboursement en fonction de l'outil Ryobi® acheté par virement bancaire exclusivement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception des dossiers et de leur validation conforme.

Un e-mail de confirmation de réception de la demande de remboursement vous sera envoyé. Si vous n'avez pas reçu ce mail dans l'heure qui suit votre inscription, vérifiez dans les courriers indésirables de votre boîte mail.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur par e-mail à : **service.consommateur@take-off.fr**, en précisant le numéro de l'opération (**3065**) dans l'objet de votre e-mail. Vous pouvez aussi consulter le suivi de votre demande de remboursement en cliquant sur l'onglet : « Suivi de la participation » sur le module d'inscription de l'offre via : www.mon-bonus-ryobi.com

Veillez à bien respecter le délai d'inscription après la date d'achat et à fournir tous les documents demandés.

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé **après le 20/07/2022 minuit** (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme.

Offre non cumulable avec toute autre opération Ryobi® en cours, réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte), hors personnel de la société Techtronic Industries France et des sociétés organisatrices et **limitée à 1 dossier par société ou foyer** (même nom, même adresse, même RIB (IBAN-BIC)) **sur toute la durée de l'opération**. Par dossier s'entend **une demande de remboursement concernant 1 outil Ryobi® éligible acheté**. Frais postaux de la demande non remboursés.

Toute réclamation effectuée **après le 31/08/2022** ne sera plus prise en compte. La société Techtronic Industries France ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution, mauvais adressage...).

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Techtronic Industries France, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Techtronic Industries France dans le cadre de l'offre de remboursement et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la société Techtronic Industries France, ces données seront transmises à son service marketing. La société Techtronic Industries France garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : Techtronic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot | France. Vous pouvez également contacter le Data Protection Officer de la marque RYOBI® à l'adresse suivante : **data.privacy@TTI-emea.com**